



Liste des pièces justificatives à apporter pour le Point d'accueil numérique

Échange de permis de conduire

- ❑ Identifiants France connect (impôt, améli, MSA) : identifiants (numéro fiscal ou numéro de sécurité social) et mot de passe **ou** une adresse mail (veillez à avoir un accès à cette adresse mail le jour du rendez-vous)
- ❑ Un numéro de téléphone portable
- ❑ Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport)
- ❑ Si vous avez acquis la nationalité française, le décret de naturalisation (déclaration de nationalité)
- ❑ Un justificatif de régularité du séjour (titre de séjour en cours de validité)
- ❑ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, électricité, gaz, téléphone...)
- ❑ Si hébergé, attestation d'hébergement et pièce d'identité de l'hébergeur
- ❑ Photo d'identité avec signature numérique (ou photo d'identité simple qui sera à envoyer par courrier à vos frais).
- ❑ Le permis de conduire actuel avec la traduction (par un traducteur agréé) s'il n'est pas écrit en français
- ❑ Une attestation des droits à conduire de moins de 3 mois délivrée par les autorités étrangères ayant délivré le permis de conduire avec la traduction (par un traducteur agréé) si elle n'est pas écrite en français.
- ❑ l'avis médical d'aptitude à la conduite des catégories lourdes, **ou** la déclaration de renonciation aux catégories lourdes (si nécessaire)

Attention : Vous avez un **délai d'1 an** à partir de l'acquisition de votre résidence normale en France pour demander l'échange du permis de conduire obtenu à l'étranger (hors EEE), passé ce délai vous devrez passer le permis de conduire en France.

Si vous êtes européen : vous devez demander l'échange de votre permis à **partir du 6^e mois de séjour en France et avant le 18^e mois.**

Pour nous contacter par téléphone



02.96.62.44.22

Ou par courriel



prefecture@cotes-darmor.gouv.fr

Sur rendez-vous

Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Du Mardi au vendredi de 8h30 à 12h30

